Migrants : et le Monde de faire du gloubi-boulga à propos d'un prétendu état de droit

écrit par Maxime | 16 janvier 2016

Dans le même registre que l'émission de Arte évoquée hier, je signale un article du Monde d'aujourd'hui qui a attiré mon attention :
http://www.lemonde.fr/idees/article/2016/01/15/angela-merkel-doit-rester-l-anti-marine-le-pen_4848194_3232.html
M'a littéralement choqué ce passage : « *En rappelant avec fermeté les principes de l'État de droit auxquels les Allemands sont si attachés depuis l'expérience de la dictature nazie, la chancelière cherche encore à sauver sa politique d'ouverture, à éviter toute instrumentalisation et toute montée en puissance d'une culture de la méfiance et du rejet vis-à-vis de l'accueil des réfugiés qui fragiliserait sa position politique* ».
L'auteur, Emmanuel Droit, est sans doute meilleur historien que juriste, car sa référence à la notion d'Etat de droit (sans jeu de mots) m'étonne.
https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89tat_de_droit

L'Etat de droit n'a rien à voir avec l'accueil des migrants…

je ne sais si c’est seulement Merkel qui fait le rapprochement, ou Emmanuel Droit aussi, mais en tous cas, je ne vois absolument pas le rapport.

La doctrine de l’Etat de droit est intimement liée à celle du juriste autrichien Hans Kelsen.
https://fr.wikipedia.org/wiki/Hans_Kelsen
Kelsen était un grand juriste, de confession juive, qui a fui les nazis. Il a apporté une contribution décisive au droit constitutionnel, en théorisant la hiérarchie des normes, en vertu de laquelle certaines règles juridiques sont plus importantes que d’autres et doivent prévaloir sur elles, grâce à des mécanismes institués à cet effet.

Un Etat qui ne respecte pas cette hiérarchie, qui vise à sauvegarder des valeurs fondamentales et la régularité des procédures institutionnelles, n’est pas un Etat de droit.

L’Etat de droit renvoie aussi à la garantie des droits fondamentaux, droits de l’homme dont on parle tant, mais ces droits ne sont pas aussi absolus qu’on tente de nous le faire croire parfois, car un principe de bon sens veut que la liberté des uns s’arrête là où commence celle des autres…

Je ne sais pas si Emmanuel Droit dit vrai dans le passage que j’ai cité sur Merkel et surtout quel lien celle-ci aurait alors prétendu faire entre Etat de droit et accueil des migrants…
Elle ne me paraît pas très souple à voir comme ça, mais si elle a essayé de le faire, elle a dû tenter le grand écart.

Dire que Merkel est « l’anti Marine le Pen », en évoquant ainsi la dictature nazie et l’attachement aux principes de l’Etat de droit ne me paraît pas très sain… est-ce à dire que Marine le Pen ne respecterait pas l’Etat de droit si elle venait au pouvoir ? Comment peut-il le suggérer ? Est-ce faire un rapprochement inacceptable entre elle et les nazis ?

L’Etat de droit en France est garanti notamment par l’institution du contrôle de constitutionnalité. Or, n’est-ce pas Valls qui, il n’y a pas si longtemps, invitait à ne pas saisir le Conseil constitutionnel pour faire échapper à cette procédure la loi sur l’état d’urgence ?
http://resistancerepublicaine.com/2015/11/25/pourquoi-valls-aurait-il-confie-a-des-incompetents-la-redaction-de-la-loi-prorogeant-letat-durgence/
http://resistancerepublicaine.com/2015/11/24/alerte-maximale-valls-veut-faire-passer-une-loi-non-conforme-a-la-constitution/

Numerama parlait alors à juste titre de « séquence incroyable (…) et inacceptable pour le démocrate » http://www.numerama.com/politique/131856-manuel-valls-demande-a-ne-pas-saisir-le-conseil-constitutionnel-sur-letat-durgence.html

Bref, cet article publié par le Monde me paraît pour le moins peu honnête intellectuellement…

Note de Christine Tasin

Apparemment le Monde préfère Merkel à Marine Le Pen, chacun ses goûts. Nous espérons quant à nous que Marine le Pen restera l’anti-Merkel.